



*La production du
bleuet sauvage...*

*dans une perspective de
développement durable*

3.13 Les autres modes de production : Bleuets sauvages boréals

INTRODUCTION

Bleuets sauvages boréals (Boreal Wild Blueberries) est une marque de commerce enregistrée au Registre des marques de commerce du Canada. Le mode de production est régi par un cahier des charges.

Le bleuet de qualité *Bleuets sauvages boréals* a comme particularité d'être issu de la zone écologique de la forêt boréale québécoise. Ainsi, la limite sud de cette zone de production est définie par la limite sud de la forêt boréale, soit le 47^e parallèle. Du côté ouest, l'aire de production des *Bleuets sauvages boréals* s'étend jusqu'à la frontière séparant les provinces du Québec et de l'Ontario. Enfin, du côté est, le fleuve Saint-Laurent représente une frontière naturelle, car avec lui se termine l'avancée du Bouclier canadien en sol québécois. Le bleuet géant, *Vaccinium corymbosum*, est exclu du programme de certification.

LA CLIENTÈLE VISÉE

Le programme de certification des *Bleuets sauvages boréals* s'adresse à tous les producteurs de bleuets de la zone désignée, pourvu que les requérants se conforment aux normes du cahier des charges. Il s'adresse aussi aux intervenants de la filière des *Bleuets sauvages boréals* qui manipulent les fruits certifiés après leur sortie des sites de production.

LES MÉTHODES CULTURALES AU CHAMP

Cette méthode interdit d'appliquer dans les bleuetières des produits de synthèse (herbicides, insecticides et fongicides, fertilisants chimiques) au cours des 12 mois précédents la récolte des *Bleuets sauvages boréals*.

LA DEMANDE DE CERTIFICATION

Pour demander la certification *Bleuets sauvages boréals* ou simplement pour obtenir plus de détails sur le cahier des charges, le requérant doit contacter monsieur Jeannot Côté, responsable du Comité de gestion de la certification au 418 343-2206, poste 223.



TEXTE ADAPTÉ DE

Bleuets sauvages du Québec. 2008. *Cahier des charges, Certification de qualité Bleuets sauvages boréals*. Résumé de la version de février 2008. 306 p.

ADAPTATION 2010

Andrée Tremblay, d.t.a., technicienne en horticulture, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma

COLLABORATION

André Gagnon, agronome, conseiller en horticulture et agriculture biologique, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma